

Document d'information à l'intention des parents du préscolaire

Résumé des normes et modalités d'évaluation

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Suivre le développement de son enfant grâce à l'évaluation

Pour vous permettre de suivre adéquatement le cheminement de votre enfant et lui apporter le soutien dont il a besoin, l'école utilise différents moyens pour évaluer la progression de ses apprentissages et vous informer.

L'évaluation fait partie de l'apprentissage et de l'intervention pédagogique. À l'éducation préscolaire, l'évaluation se fait habituellement au cours des activités régulières de la classe. **L'observation est le moyen privilégié d'évaluation** et porte sur les attitudes, les comportements, les démarches, les stratégies et les réalisations de votre enfant. Il apprend aussi à participer à sa propre évaluation pour en arriver à reconnaître ses forces, ses défis et ses progrès.

Pour vous informer du développement des compétences de votre enfant, l'école vous fait parvenir périodiquement différentes formes de communication, dont une première communication écrite et trois bulletins, ou toute autre forme de communication comme par exemple, le portfolio qui souligne les forces, les défis et les progrès.

Il importe de souligner que l'évaluation ne sert pas uniquement à situer votre enfant par rapport aux attentes du programme; elle s'avère surtout un moyen très important de l'aider à mieux se développer.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite <i>Du 28 août au 11 octobre</i>	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur l'adaptation de votre enfant à la maternelle le 11 octobre 2019 .
Premier bulletin <i>Du 27 août au 13 novembre</i>	Le bulletin vous sera remis le 20 novembre 2019 . Les compétences évaluées seront : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Se développer sur le plan sensoriel et moteur; ➤ Développer sa personnalité; ➤ Entrer en relation avec les autres; ➤ Communiquer oralement.
Deuxième bulletin <i>Du 14 novembre au 18 février</i>	Le bulletin vous sera remis le 25 février 2020 . Les compétences évaluées seront : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Se développer sur le plan sensoriel et moteur; ➤ Développer sa personnalité; ➤ Entrer en relation avec les autres; ➤ Communiquer oralement; ➤ Se familiariser avec son environnement; ➤ Mener à terme des projets ou des activités
Troisième bulletin <i>Du 19 février au 22 juin</i>	Le troisième bulletin vous sera remis le 29 juin 2020 . Toutes les compétences seront évaluées.

Commentaires sur les apprentissages

Un espace est prévu dans le bulletin pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : message à l'agenda, par téléphone ou une rencontre privée.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.